

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL
OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 20 octobre 2022

Présents : Patrick MOULIN, Pascale VOUKTCHEVITCH, Patrick DEFRANOUX, Jean-Pierre AUBERT, Jean-Luc DELACÔTE, Hatice HATON, Jean-François MICHEL.

Absents excusés : Ludovic MATHIEU et Jean-Louis SAUVAGE.

RELAIS TELEPHONIE : LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2022_015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été contacté par la société TDF 155 bis, avenue Pierre Brossolette 92541 MONTROUGE Cedex, qui recherche un emplacement sur la commune pour implanter une antenne relais téléphonie afin de couvrir au mieux l'ensemble de la commune et du secteur. Après recherche et visite sur le terrain, la parcelle communale cadastrée section B numéro 37 au lieu-dit "La Tarpe" pourrait convenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE la location d'une partie de la parcelle B37 pour une surface de 160 m² à la société TDF qui implanterait un relais téléphonique, ACCEPTE les termes de la location notamment :

- le bail de 20 ans avec tacite reconduction par période de 10 ans,
- le montant de la location annuelle de 1500 € avec une augmentation de 1%
- la remise en état du terrain à la fin du bail

DIT que la recette correspondante sera encaissée sur le budget communale en section de fonctionnement

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES VOSGES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au décret n°2020-256 du 13/03/2020 relatif au

dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG88 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
 - d'une équipe d'experts ;
 - d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;
- dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG88

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal,

- DECIDE de conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention,

Séance du 20 octobre 2022

Commune de Charmois devant Bruyères

- DESIGNNE Madame Séverine Haton, secrétaire de mairie, en qualité de référente,

- PRECISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 a prévu la désignation d'un correspondant incendie et secours dans chaque commune, dans le but de consolider

le modèle de sécurité civile et de valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 a précisé les conditions de désignation et les fonctions de ce correspondant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal,

- DESIGNNE Madame Pascale VOUKTCHEVITCH pour assurer la fonction de correspondant incendie et secours.

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SYNDICAT CHARMOIS-LE ROULIER

Suite à la démission de Madame Aline ROMARY, conseillère municipale et membre au syndicat Charmois-Le Roulier, il convient de désigner un nouveau membre au Syndicat.

Madame Hatice HATON est élue membre du Syndicat Charmois-Le Roulier.

INFORMATIONS DIVERSES

- La liste des bénéficiaires du colis des anciens 2022 a été mis à jour, il y a 61 habitants de plus de 70 ans
- Le tarif des travaux de gravillonnage, rue du Haut du Mont et rue de la Charmine s'est élevé à 30.000 euros
- Un devis a été demandé pour la remise en état de 10 lampes de rues

Le Maire



Patrick MOULIN